



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 31 mars 2017

Objet : **TABLEAU DES POSTES : CREATIONS – SUPPRESSIONS DE POSTES**

L'an deux mil dix-sept, le trente et un mars, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 24 mars 2017

PRESENTS : Mmes. BARNOLA, CAMPANALE, FRAGOLA, GEROMIN, GRANGEAT, GROS, HYVRARD, PAIN
MM. BRUNELLO, CROZES, DEPLANCKE, FORT, GAY, GENDRIN, GERARDO, LORIMIER, PEYRONNARD

Présents : 17

Absents : 12

Votants : 27

ABSENTS : Mmes. BOUCHAUD (pouvoir à M. GAY), **BOURDARIAS** (pouvoir à M. BRUNELLO), **CHEVROT** (pouvoir à Mme. FRAGOLA), **FAYOLLE** (pouvoir à M. GENDRIN), **DEPETRIS** (pouvoir à Mme. HYVRARD), **MORAND** (pouvoir à Mme. GROS)

MM. LE PENDEVEN, BOUKSARA (pouvoir à M. PEYRONNARD), **GIMBERT** (pouvoir à M. LORIMIER), **GLOECKLE** (pouvoir à Mme. CAMPANALE), **MULLER** (pouvoir à Mme. PAIN), **PAGES**

M. Gilbert CROZES a été élu secrétaire de séance.

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de permettre de prendre en compte l'évolution des besoins des services.

Transformations de postes

- Afin de mettre en stage un agent contractuel au sein du service développement social suite à sa réussite au concours d'assistant socio-éducatif, il est proposé de transformer un poste existant de rédacteur territorial à temps complet en un poste d'assistant socio-éducatif à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

Filière	Nbre postes concernés	Anciens postes	Nouveaux postes	Motif
Administrative / Médico-sociale	1	Rédacteur Territorial à temps complet (RED-2)	Assistant Socio-Educatif à temps complet (ASE-1)	Réussite concours

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

Crolles, le 07 avril 2017

Philippe LORIMIER

Maire de Crolles

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le et de sa transmission en Préfecture le

Pour le Maire, par délégation, Lorraine Sperandio,
Responsable du service Juridique / Marchés publics

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

